LES AMORTISSEMENTS : PRINCIPES GENERAUX AMORTISSEMENT ECONOMIQUE LINEAIRE

• Objectif(s):

 Evaluation et traitement comptable des dépréciations irréversibles des immobilisations : amortissements.

• Pré-requis :

- o Classification des immobilisations,
- Comptes de charges et de produits,
- o Calculs financiers.

• Modalités :

- o Plan d'amortissement linéaire,
- o Ecritures et comptes,
- o Documents relatifs aux amortissements,
- o Conséquences dans les documents de synthèse,
- o Exemples,
- o Synthèse,
- o Applications.

TABLE DES MATIERES

Chapitre 1. ANALYSE DES REFERENCES JURIDIQUES	4
1.1. Article 321-2 du PCG	
1.2. Article 322-1 du PCG	4
1.3. Article 322-2 du PCG.	
1.4. Article 322-3 du PCG.	
1.5. Article 322-4 du PCG.	
1.5. Arucie 522-4 du PCG	3
Chapitre 2. TERMINOLOGIE	6
2.1. Objet de l'amortissement	6
2.2. Distinction : amortissement et dépréciation	
2.3. Terminologie	
2.4. Exemple 1	
2.5. Exemple 2	
•	
Chapitre 3. EVALUATION DES AMORTISSEMENTS.	7
3.1. Principes	7
3.2. Durées d'amortissement admises	
3.3. Plans d'amortissement prévisionnels	
Chapitre 4. AMORTISSEMENT LINEAIRE OU CONSTANT.	
4.1. Principe de calcul	8
4.2. Biens mis en service en cours d'année	8
4.3. Biens amortissables	9
4.4. Cas des véhicules de tourisme	q

Chapitre 5. COMPTABILISATION	9
5.1. Principes	9
5.1.1. Amortissement : charge calculée, non décaissée	9
5.1.2. Amortissement : diminution de valeur d'un actif immobilisé	10
5.2. Régularisations éventuelles d'amortissements	10
Chapitre 6. DOCUMENTS COMPTABLES ET FISCAUX.	11
6.1. Tableau des immobilisations (imprimé fiscal 2054N)	11
6.2. Tableau d'amortissement.	
6.3. Tableau des amortissements (imprimé fiscal 2055N)	
6.4. Extrait du tableau de résultat de l'exercice, après inventaire	
6.5. Extrait du bilan de fin d'exercice, après inventaire	14
Chapitre 7. ROLES DE L'AMORTISSEMENT.	14
7.1. Rôle comptable	
7.2. Rôle économique	
7.3. Rôle fiscal.	
7.3.1. Principe	
7.3.2. Amortissements différés	
7.4. Rôle financier	15
SYNTHESE.	16
APPLICATION 1	17
Enoncé et travail à faire.	17
Annexes.	
Annexe 1	
Annexe 2	17
Correction	18
Travail 1	
Travail 2	
Travail 3	
Travail 4	18
APPLICATION 2	19
Enoncé et travail à faire	19
Annexe.	19
Correction.	19
APPLICATION 3	20
Enoncé et travail à faire	20
Annexe	
Correction	20
APPLICATION 4	21
Enoncé et travail à faire	21
Annexe.	
Correction	
APPLICATION 5	
Enoncé et travail à faire	
Annexes	22

Annexe 2	23
Correction	23
Travail 1	23
Travail 2	24
Travail 3	24
Travail 4	24
Travail 5	24
Travail 6	25
APPLICATION 6	26
Enoncé et travail à faire	26
Correction.	26
Travail 1	26
Travail 2	26
Travail 3	26
APPLICATION 7	27
Enoncé et travail à faire	27
Annexes	27
Annexe 1	27
Annexe 2	27
Annexe 3	28
Correction	28
Travail 1	28
Travail 2	28
Travail 3	29
APPLICATION 8	30
Enoncé et travail à faire	30
Annexes	30
Annexe 1	30
Annexe 2	30
Correction.	31
Travail 1	31
Travail 2	31

Chapitre 1. ANALYSE DES REFERENCES JURIDIQUES.

1.1. Article 321-2 du PCG.

« Le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement; de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner...; de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elle est située, ...»

1.2. Article 322-1 du PCG.

- « 1- Un actif amortissable est un actif dont l'utilisation par l'entité est déterminable.
- 2- L'utilisation pour une entité se mesure par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif. Elle peut être déterminable en termes d'unités de temps ou d'autres unités d'œuvre lorsque ces dernières reflètent plus correctement le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

L'utilisation d'un actif est déterminable lorsque **l'usage attendu de l'actif par l'entité est limité dans le temps.** Cet usage est limité dès lors que l'un des critères suivants, soit à l'origine, soit en cours d'utilisation est applicable : physique, technique, juridique. Ces critères ne sont pas exhaustifs.

Si plusieurs critères s'appliquent, il convient de retenir l'utilisation la plus courte résultant de l'application de ces critères.

3- Le montant amortissable d'un actif est sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle.

L'amortissement d'un actif est la répartition systématique de son montant amortissable en fonction de son utilisation.

Le plan d'amortissement est la traduction de la répartition de la valeur amortissable d'un actif selon le rythme de consommation des avantages économiques attendus en fonction de son utilisation probable.

Le mode d'amortissement est la traduction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par l'entité.

- 4- La dépréciation d'un actif est la constatation que sa valeur actuelle est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.
- 5- La valeur brute d'un actif est sa valeur d'entrée dans le patrimoine ...
- 6- La valeur résiduelle est le montant, net des coûts de sortis attendus, qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation. La valeur résiduelle d'un actif n'est prise en compte pour la détermination du montant amortissable que lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable.
- 7- La valeur nette comptable d'un actif correspond à sa valeur brute diminuée des amortissements cumulés et des dépréciations.
- 8- La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage ...
- 9- La comparaison entre la valeur actuelle et la valeur nette comptable est effectuée élément par élément
- 10- La valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

Les coûts de sortie sont les coûts directement attribuables à la sortie d'un actif, à l'exception des charges financières et de la charge d'impôt sur le résultat.

11- La valeur d'usage d'un actif est la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Elle est calculée à partir des estimations des avantages économiques futurs attendus. Dans la généralité des cas, elle est déterminée en fonction des flux nets de trésorerie attendus. ... »

1.3. Article 322-2 du PCG.

« La plus-value constatée entre la valeur actuelle d'un bien et sa valeur d'entrée n'est pas comptabilisée ...

Par exception, des textes particuliers prescrivent ou autorisent la comptabilisation d'amortissements dérogatoires ou de provisions réglementées ne correspondant pas à l'objet normal d'un amortissement ou d'une dépréciation. »

1.4. Article 322-3 du PCG.

« Lorsque des éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable, un plan d'amortissement unique est retenu pour l'ensemble de ces éléments.

Cependant si, à l'origine, un ou plusieurs de ces éléments ont chacun des utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu.... »

1.5. Article 322-4 du PCG.

- « 1- A la clôture de l'exercice, une dotation aux amortissements est comptabilisée conformément au plan d'amortissement pour chaque actif amortissable même en cas d'absence ou d'insuffisance de bénéfice.
- 2- L'amortissement d'un actif commence à la date de début de consommation des avantages économiques qui lui sont attachés. Cette date correspond généralement à la mise en service de l'actif.
- 3- L'amortissement est déterminé par le **plan d'amortissement propre à chaque actif amortissable** tel qu'il est arrêté par la direction de l'entité.
- 4- Lorsque l'utilisation, estimée lors de l'acquisition de l'actif comme indéterminable devient déterminable, l'actif est amorti sur l'utilisation résiduelle.
- 5- Le mode d'amortissement doit permettre de traduire au mieux le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par l'entité. Il est appliqué de manière constante pour tous les actifs de même nature ayant des conditions d'utilisation identiques. Le **mode linéaire** est appliqué à défaut de mode mieux adapté.
- 6- Le plan d'amortissement est défini à la date d'entrée du bien à l'actif. Toutefois, toute modification significative de l'utilisation prévue entraîne la révision prospective de son plan d'amortissement. De même, en cas de dotation ou de reprise de dépréciation résultant de la comparaison entre la valeur actuelle d'un actif immobilisé et sa valeur nette comptable, il convient de modifier de manière prospective la base amortissable. ... »

Chapitre 2. TERMINOLOGIE.

2.1. Objet de l'amortissement.

Les biens immobilisés, appartenant à une entité subissent une perte de valeur **irréversible ou définitive** due à son utilisation et au phénomène de l'obsolescence, **constatée p**ar **l'amortissement.**

Ainsi, sont amortissables, les biens dont l'entreprise est propriétaire :

- les immobilisations corporelles,
- certaines immobilisations incorporelles tels que : les brevets d'invention, les logiciels, les frais de recherche.
- tous les **biens loués** à des clients, y compris ceux de **faible valeur** qui doivent être **immobilisés** et **amortis** sur leur durée normale d'utilisation.

Par contre, les biens dont l'entreprise n'est pas propriétaire ne sont pas amortissables : ceux dont elle est locataire et ceux qu'elle utilise dans le cadre d'un contrat de crédit-bail, sauf dispositions particulières.

2.2. Distinction: amortissement et dépréciation.

Certains éléments de l'actif immobilisé ne sont pas amortissables mais peuvent subir des *dépréciations* :

- le droit au bail,
- le fonds de commerce,
- les marques,
- les terrains (sauf exceptions).

En effet, pour ces éléments d'actif immobilisés, des dépréciations momentanées, **non définitives et donc réversibles** d'éléments d'actif peuvent être constatées.

Le fonds de commerce, certains terrains peuvent faire l'objet d'une dépréciation (le plus fréquemment), et/ou d'un amortissement (selon l'origine de la perte de valeur dans certaines situations particulières).

Enfin, les biens immobilisés amortissables peuvent aussi subir une dépréciation lorsque la valeur actuelle devient inférieure à la valeur comptable nette.

2.3. Terminologie.

• La <u>BASE AMORTISSABLE</u> d'un bien est égale au coût d'acquisition ou coût de production HT récupérable net des réductions commerciales et financières. C'est la valeur brute d'entrée du bien dans le patrimoine.

Cas particuliers de bases amortissables :

- o *véhicules de tourisme : coût d'acquisition TTC* car la TVA n'est pas déductible ou récupérable.
- o véhicules utilitaires : coût d'acquisition HT car la TVA est déductible ou récupérable.
- o immobilisations acquises avec prorata de TVA <100% : coût d'acquisition HT plus fraction de TVA non déductible.
- o immobilisations produites avec prorata de TVA <100% : coût de production HT plus fraction de TVA non déductible.

Cas des biens amortissables dont la valeur résiduelle en fin de période d'amortissement est « significative et mesurable ».

Lorsque cette valeur résiduelle est connue avec précision, la base amortissable est égale à la valeur d'origine diminuée de la valeur résiduelle.

- L'<u>ANNUITE d'amortissement</u> : montant de l'amortissement calculé pour une année ou un exercice comptable, évalué lors des travaux comptables de fin d'exercice.
- Le <u>TAUX d'amortissement</u> : déterminé d'après la durée prévue d'utilisation du bien amorti et appliqué à la base amortissable d'une manière forfaitaire.
- la <u>VALEUR COMPTABLE NETTE</u> (V.C.N.) = Valeur d'origine du bien Cumul des amortissements et dépréciations constatés depuis l'entrée de l'immobilisation dans le patrimoine jusqu'à la date de l'évaluation.

La Valeur Comptable Nette est déterminée dans certaines situations comme :

- o la date de fin d'exercice comptable, afin d'établir le bilan,
- o la date de cession d'un bien, pour fixer le prix de vente et le résultat de cession.

2.4. Exemple 1.

Matériel industriel en fin d'exercice au 31/12/N:

Valeur d'Origine : 90 000,00 € le 15/5/N-4Somme des amortissements : $40\ 000,00$ € au 31/12/N

Valeur Comptable Nette : 50 000,00 € le 31/12/N (à reporter à l'actif du bilan)

2.5. Exemple 2.

Construction vendue le 10/11/N:

 Valeur d'Origine :
 1 000 000,00 € le 18/09/N-5

 Somme des amortissements :
 $400\ 000,00 €$ au 10/11/N

 Valeur Comptable Nette :
 $600\ 000,00 €$ le 10/11/N

 Prix de cession :
 $800\ 000,00 €$ le 10/11/N

Résultat de cession : + 200 000,00 € => plus value réelle

Chapitre 3. EVALUATION DES AMORTISSEMENTS.

3.1. Principes.

L'évaluation des annuités d'amortissement d'un bien peut être réalisée :

- en fonction de la *consommation des avantages économiques attendus exprimée un unités d'œuvre* (nombre de kilomètres parcourus pour un véhicule, temps d'utilisation d'un matériel, ...),
- forfaitairement pendant la durée probable d'utilisation par application d'un taux linéaire,
- selon la durée de vie du bien ou selon les *durées d'usage*.

3.2. Durées d'amortissement admises.

Exemples de durées d'amortissement admises par l'Administration Fiscale ou durées d'usage :

Biens amortissables	Durée	Taux
Bâtiments administratifs	50 ans	2 %
Bâtiments commerciaux	25 ans	4 %
Bâtiments industriels	20 ans	5 %
Equipements	15 ans	6,66 %
Matériel industriel	12,5 ans	8 %
Outillage	10 ans	10 %
Agencements	8 ans	12,5 %
Outillage industriel	5 ans	20 %
Matériel de transport	5 ans	20 %
Matériel informatique	5 ans	20 %
Brevets	4 ans	25 %
Logiciels	3 ans	33 1/3 %

$$Taux = \frac{100}{Dur\acute{e}}$$
 $Dur\acute{e} = \frac{100}{Taux}$

3.3. Plans d'amortissement prévisionnels.

Les pratiques d'amortissements sont réglementées sur le plan comptable et sur le plan fiscal.

Les amortissements sont présentés sous forme de tableaux ou *plans d'amortissement prévisionnels* présentés dès l'entrée du bien dans le patrimoine de l'entité, pour chaque bien ou éventuellement pour chaque composant d'un ensemble en cas d'utilisation différente.

Un plan d'amortissement peut être modifié d'une manière prospective en cas de dépréciation.

Une durée d'amortissement plus courte peut être justifiée par des conditions d'utilisation particulières entrainant une dépréciation accélérée du bien.

Chapitre 4. AMORTISSEMENT LINEAIRE OU CONSTANT.

C'est le système de « **droit commun** » légal. Il correspond à l'amortissement minimum obligatoire évalué le plus souvent selon les **durées d'usage**.

4.1. Principe de calcul.

Le principe de calcul de l'annuité linéaire ou constante est le suivant :

a: annuité VO: Valeur d'Origine n: durée en années a = V.O. / n

tl: taux linéaire a = V.O. x tl

4.2. Biens mis en service en cours d'année.

L'amortissement *d'un bien mis en service en cours d'année* est évalué proportionnellement aux avantages économiques consommés pendant l'exercice.

Le calcul de la 1ère annuité partielle tient compte de la période comprise entre :

- la date de mise en service du bien,
- et la date de fin d'exercice comptable par application de la règle du *prorata temporis*.

Annuité 1 = VO x tl x n / 360 j

Par convention, faute d'information contraire on retient la date du 31-12, date de fin de l'année civile comme date de fin d'exercice.

n : durée en jours

Précisions:

- décompte du prorata en *jours* (mois de 30 jours et année commerciale de 360 jours).
- la dernière annuité est le complément de la 1ère afin d'obtenir une valeur comptable nulle.
- selon le mode linéaire la durée d'amortissement peut donc s'étaler sur un nombre d'exercices comptables supérieur au nombre d'années d'amortissement.
- pour les *logiciels le point de départ est la date d'acquisition* car on considère que la dépréciation a commencé dès cette date et non dès celle de la mise en service.

4.3. Biens amortissables.

Les biens amortissables selon le mode linéaire :

- tous les biens car c'est le régime de « droit commun »,
- les véhicules de tourisme,
- les biens d'occasion.

4.4. Cas des véhicules de tourisme.

L'amortissement pratiqué en comptabilité, selon le mode linéaire, est calculé sur la **valeur d'origine TTC** car la TVA n'est pas déductible pour les véhicules de transport de personnes, sauf exceptions pour certaines activités (taxis, ...).

Cependant, pour des raisons fiscales la base de calcul est **plafonnée à 18 300 € p**our les véhicules de tourisme neufs acquis depuis le 1-11-96.

Par conséquent, pour les véhicules particuliers dont la valeur d'origine TTC est supérieure au plafond, cela conduit à constater en fiscalité une charge calculée non déductible fiscalement.

Ainsi:

Amortissement excédentaire non déductible à réintégrer

=

(Valeur TTC du VT – plafond fiscal) x Taux linéaire x Prorata éventuel

Chapitre 5. COMPTABILISATION.

5.1. Principes.

Les traitements comptables relatifs aux amortissements des immobilisations interviennent lors des travaux de fin d'exercice. Les écritures sont saisies dans le journal auxiliaire des « Opérations Diverses » ou générées automatiquement à partir d'un logiciel de gestion des immobilisations.

5.1.1. Amortissement : charge calculée, non décaissée.

L'amortissement constitue *une charge calculée, non décaissée* constatant la consommation d'un bien, sa perte de valeur et donc l'appauvrissement de l'entreprise, constatée *au Débit* d'un *compte de charge par nature de la classe 6*.

68. Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions

681. Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges d'exploitation

6811 Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles

- 686. Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Charges financières
- 687. Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Charges exceptionnelles

5.1.2. Amortissement : diminution de valeur d'un actif immobilisé.

L'amortissement constitue *une diminution de valeur pour un élément d'actif immobilisé* enregistrée dans un compte spécifique rattaché au compte de l'immobilisation concernée.

En effet, le compte d'immobilisation n'est pas crédité du montant de l'amortissement.

Il s'agit d'une méthode d'amortissement indirect.

L'amortissement est donc enregistré au crédit d'un compte de Classe 2 avec le code 8 en 2ème position du numéro.

28. Amortissements des immobilisations

280. Amortissements des immobilisations incorporelles

- 2803 Amortissements des frais de recherche et de développement
- 2805 Amortissements des concessions, droits, brevets, ... logiciels
- 2807 Amortissements du Fonds commercial

281. Amortissements des immobilisations corporelles

- 2811 Amortissements des gisements
- 2812 Amortissements des agencements
- 2813 Amortissements des constructions
- 28154 Amortissements du matériel industriel
- 28182 Amortissements du matériel de transport
- 28183 Amortissements du matériel de bureau
- 28184 Amortissements du mobilier
- 28186 Amortissements des emballages récupérables identifiables

5.2. Régularisations éventuelles d'amortissements.

Certaines régularisations peuvent être effectuées, en fin d'exercice, à l'issue des opérations de contrôle des comptes afin de corriger certaines anomalies.

a) Régularisation d'amortissement en cas de dotation excessive pour l'exercice en cours :

28. 6811	Amortissements Dotations aux amortissements des immobilisations	D	С
--------------------	--	---	---

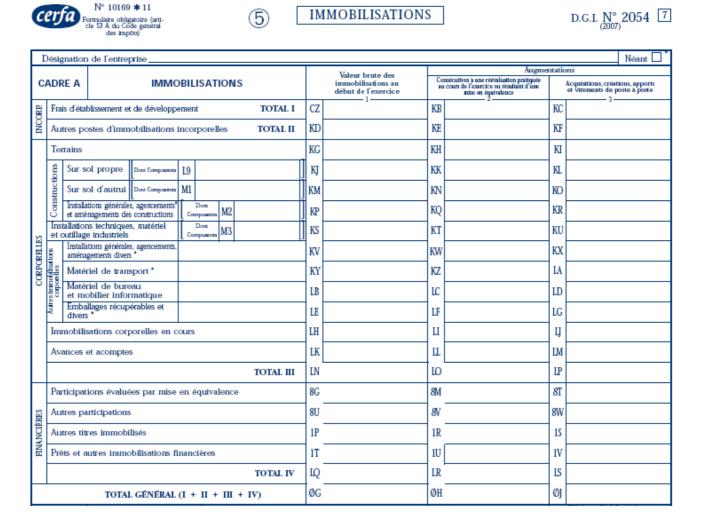
b) Régularisation d'amortissement pour dotation excessive au cours d'un exercice antérieur :

28. 7811	Amortissements Reprises sur amortissements des immobilisations	D	С

Chapitre 6. DOCUMENTS COMPTABLES ET FISCAUX.

Les documents relatifs aux immobilisations et à leurs amortissements font partie de l'annexe :

6.1. Tableau des immobilisations (imprimé fiscal 2054N).



l		Diminutions					Valeur brute des			Réévaluation légale * ou évaluation par miss un équivalence			
C	ADRE B	IMMOBILISATION	1	par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise eg équivalence		immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice			
ORP	Frais d'étable et de dévelo	oppement TOTAL	I	1	Ø	2	DØ	3	D7	4			
INCORP	Autres poste incorporelle	es d'immobilisations s TOTAL :	I		LV		LW		1X				
	Terrains				ΙX		LY		ΙZ				
		Sur sol propre			MA		MB		MC				
	Constructio	ns Sur sol d'autrui			MD		ME		MF				
		Inst. gales, agencts et am. constructions	des		MG		MH		ΜI				
22	Installations lage industri				MJ		MK		ML				
CORPORELLES		Inst. gales, agencts, am nagements divers	i-		MM		MN		МО				
ORPO	Autres	Matériel de transport			MP		MQ		MR				
٥	immobilisatio	informatique, mobilier			MS		MT		MU				
	corporelle	Emballages récupérable divers*	s et		MV		MW		ΜX				
	Immobilisat	ions corporelles en cours	MY		ΜZ		NA		NB				
	Avances e	t acomptes	NC		ND		NE		NF				
		TOTAL II			NG		NΗ		NI				
Г	Participation mise en éc	ons évaluées par quivalence			ØU		М7		ØW				
RES	Autres par	ticipations			ØX		ØY		ØZ				
FINANCIÈRES	Autres titre	es immobilisés			2B		2C		2D				
FIN	Prêts et aut	res immobilisations financi	res		2E		2F		2G				
		TOTAL IV			NJ		NK		2H				
	TOTAL GÉ	NÉRAL (I + II + III + I)		ÓК		ÓL		ØМ				

6.2. Tableau d'amortissement.

Le tableau d'amortissement d'un bien ou "tableau prévisionnel de réduction de valeur" peut être :

- soit manuel (tableau à concevoir ou à compléter),
- soit informatisé avec un logiciel de gestion des immobilisations (CIEL, EBP, SAGE SAARI, IMMOGEST, WINNER IMMOB, CCMX IMMO, ...),
- soit conçu à l'aide d'un logiciel tableur, comme le modèle ci-dessous :

Désignation du bien :								
Valeur d'e	ntrée brute :		Amortissement :					
Valeur rés	iduelle :		Durée :	ans				
Base amor	tissable :		Taux linéaire :	%				
Date d'acq	uisition :		Prorata :	jours				
Date de mise en service :								
Début d'an	nortissement :							
T	Base Amortissable	A	Cumul des	Valeur Comptable				
Exercices	Base Amorussable	Annuités	annuités	Nette				
N								
N+1								
N+2								
N+3								
N+4								
N+5								
	Contrôles							

6.3. Tableau des amortissements (imprimé fiscal 2055N).

Form	N° 10172 * 11 ormulatre obligatoire (article 53 A du Code general des impolts) AMORTISSEMENTS D.G.I. N° 2055 7																			
D	ésignation de	l'entr	eprise																N	Véant □ *
ď	CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																			
Г	IMMOBILIS	ATIO	NS AMORTISSABLES	5	h			ortissements 'exercice		Augi	mentations : dotation de l'exercice	15		minutions : ar férents aux é de l'actif e	lémen	its sortis	Мо		les amort n de l'ex	tissements ercice
	iis d'établissem de développeπ		T	OTA	LI CY				PB				PC				PD			
Αu	itres immobilisa corporelles		TO	TAL	. II PE				PF				PG				PH			
-	rrains				PI				PJ				PK				PL			
r		Sur so	ol propre		PM				PN				Ю				PQ			
C	onstructions	Sur so	ol d'autrui		PR				PS				PT				PU			
		Inst. gé aména	énérales, agencements gements des construct	et ions	PV				PW				PX				PY			
Ins	stallations techni tillage industriel	ques, s	matériel et		PZ				QA				QB				QС			
			énérales, agenceme agements divers	ents,	QD				QΕ				QF				QG			
		Matéri	el de transport		QH				QI				QJ				QK			
			el de bureau et natique, mobilier		QL				QM				QN				Qo			
ľ		Embal et dive	lages récupérables ers		QP				QR				QS				QТ			
			TO	TAL	III QU				QV				QW				QX			
	Т	OTAI	. GÉNÉRAL (I + I	I + I	II) ÓN				ÓΡ				ΰQ				ÓR			
(ADRE B		VENTILATIO	N E	DES MO	OUVEN	1EN	TS AFFEC	TAN	IT I	LA PROVISIO	N PC	OUR	AMORTI	SSE	MENT	S DÉF	ROGA	TOIR	ES
Г		Т			DOTATIO	ONS			П				REF	RISES				M	ouveme	nt net des
	nmobilisations amortissables	Diff	Colonne 1 férentiel de durée	1	Colonn Mode dég		Am	Colonne 3 mortissement fiscal exceptionnel Différentiel de durée			M	Colonne 5 Colonne Mode dégressif Amortissemen exception			nt fiscal	t fiscal à la fin de l'exercice				
Frais	établissements TOTAL I	М9		N1			N2			N3		N4			N5			N6		
Autr	es immob. incor- fles TOTAL II	N7		N8			P6		ヿ	P7		P8			P9			Q1		
Ter	rains	Q2		QЗ			Q4		П	Q5		Q6			Q7			Q8		
s	Sur sol propre	Q9		R1			R2		╛	R3		R4			R5			R6		
orstructions	Sur sol d'autrui	R7		R8			R9		\exists	SI		52			23			S4		
S	Inst. gales, ageno et am. des const.	\$5		S6			S7		╛	58		59			T1			T2		
Inst mat	techniques et outillage	T3		T4			T5		ヿ	T6		T7			T8			T9		
-	Inst. gales, agen am. divers	c U1		U2			U3		╛	U4		U5			U6			U7		
Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	U8		U9			V1		┪	V2		V3			V4			V5		
mobilisa	Mat. bureau et inform. mobilie	, V6		V7			V8		\exists	V9		W1			W2			W3		
Autres in	Emballages récup. et divers	W4		W5			W6			W7		W8			W9			Х1		
	TOTAL III	X2		Х3			X4			X5		Х6			Х7			Х8		
_	Total général (I + II + III)	Х9		Y1			Y2			Y3		Y4			Y5			Y6		
Tota (2	Total général non-verstie (Y3 + Y1 + Y2) Y7 Total général roc verstie (Y3 + Y4 + Y5) Y8 Total général roc verstie (Y7 - Y8) Y9																			
(CADRE C																			
ı	AFFECTANT	LES	TS DE L'EXER CHARGES RÉI URS EXERCIC	PAR	TIES	Мо		t net au début l'exercice		Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
	Frais d'émissi	on d'	emprunt à étaler										Z 9				B1			
Primes de remboursement des obligations 9											32				SR					

6.4. Extrait du tableau de résultat de l'exercice, après inventaire.

Montants	PRODUITS	Montants
	Produits d'exploitation	
250 000,00	Reprises d'amortissements	30 000,00
	Produits financiers	
		5 000 00
58 000,00	Reprises d'amortissements	5 000,00
	Produits exceptionnels	
15,000,00	Ranriege d'amorticeamante	6 000,00
15 000,00	zeprioeo a amorisiocemenso	0 000,00
	250 000,00 58 000,00	Produits d'exploitation 250 000,00 Reprises d'amortissements Produits financiers 58 000,00 Reprises d'amortissements Produits exceptionnels

6.5. Extrait du bilan de fin d'exercice, après inventaire.

ACTIF	Montant brut	∑ amortissements (1)	Montant NET
IMMOBILISATIONS			
Constructions	1 000 000,00	600 000,00	400 000,00
Autres immobilisations	120 000,00	120 000,00	(2) 0,00

- (1) dont les dotations aux amortissements de l'exercice N.
- (2) biens totalement amortis mais figurant toujours au bilan tant que non sortis du patrimoine.

Chapitre 7. ROLES DE L'AMORTISSEMENT.

L'amortissement joue plusieurs rôles :

7.1. Rôle comptable.

L'amortissement permet de constater la perte de valeur due à la consommation d'avantages économiques attendus, subie par un élément de l'actif immobilisé.

Il permet de répondre aux principes généraux d'image fidèle, de sincérité et de régularité définis dans le Plan Comptable Général.

Il permet de faire apparaître la valeur résiduelle d'un bien à chaque fin d'exercice et à la date de cession du bien en vue du calcul d'une plus ou moins value réelle.

7.2. Rôle économique.

L'amortissement contribue au *renouvellement des immobilisations* totalement amorties par les réinvestissements qu'il induit.

Un bien totalement amorti dont la valeur comptable est nulle et donc devenu obsolète doit être remplacé par un bien neuf.

L'investissement constitue un des éléments de la croissance économique.

7.3. Rôle fiscal.

7.3.1. Principe.

Les dotations aux amortissements constituent des *charges fiscalement déductibles*. Ils permettent donc de réaliser des économies d'impôt s'ils ont été réellement comptabilisés.

L'amortissement minimum obligatoire doit être évalué en mode linéaire.

Si, pour un bien, le montant total des amortissements comptabilisés à la clôture d'un exercice donné est inférieur au cumul des amortissements calculés en mode linéaire, l'entreprise perd définitivement le droit de déduire l'annuité *d'amortissement dite irrégulièrement différée*.

7.3.2. Amortissements différés.

a) Amortissements régulièrement différés en période bénéficiaire :

L'entreprise peut, par décision de gestion, s'abstenir de comptabiliser des amortissements en période bénéficiaire si elle respecte la règle du "minimum linéaire".

Cependant, à défaut de respecter cette obligation, la différence entre le cumul des amortissements réellement pratiqués et le cumul des amortissements linéaires obligatoire n'est pas déductible fiscalement. L'entreprise perd définitivement le droit à déduction.

b) Amortissements réputés différés en période déficitaire :

Lorsque le résultat fiscal est déficitaire, l'entreprise a la possibilité de reporter la dotation aux amortissements de l'exercice sur les exercices suivants sans limitation de durée.

7.4. Rôle financier.

L'amortissement est une *charge calculée déductible*, *non décaissable*. Il permet de récupérer dans le temps le capital initialement investi.

Le financement de ce nouvel investissement est partiellement réalisé par l'autofinancement de maintien ou de renouvellement correspondant aux dotations aux amortissements.

Au titre d'un exercice comptable, ces dotations aux amortissements interviennent dans le calcul de la *Capacité d'Autofinancement* de l'entreprise, ressource interne potentielle de financement des investissements.

SYNTHESE.

BIENS CONCERNES	Tous : mode normal ou de droit commun Biens d'occasion Véhicules de tourisme sur le coût TTC					
TAUX	Taux = 100 / Durée					
DUREE	Durée = 100 / Taux Base de calcul : VO HT					
ANNUITE	a = VO x Taux linéaire ou a = VO / Durée					
POINT						
DE	Date de mise en service du bien					
DEPART						
PREMIERE ANNUITE	Réduite au PRORATA TEMPORIS pour la durée comprise entre la DATE de MISE EN SERVICE et la DATE de FIN D'EXERCICE . Décompte en jour (12 mois de 30 jours).					
DERNIERE ANNUITE	Complément de la première annuité. a _n = VO - ∑ annuités jusqu'à n-1 Durée effective d'amortissement = Durée de vie du bien					
DOTATION DE L'EXERCICE	Montant de l'amortissement de l'EXERCICE : charge calculée, non décaissée, déductible.					
VALEUR COMPTABLE NETTE	VCN = VO - ∑ amortissements					

APPLICATION 1.

Enoncé et travail à faire.

Le **2 janvier N**, l'entreprise **Breton** achète un véhicule utilitaire (camion) d'une valeur nette commerciale HT de **52 000 €**

Un escompte inconditionnel de 2 000 €HT lui a été accordé par le fournisseur.

Il est mis en service le même jour.

Le taux d'amortissement de ce matériel de transport est de 20 %.

TRAVAIL A FAIRE: En utilisant les annexes suivantes:

- Annexe 1 : Bordereau de saisie.
- Annexe 2 : Tableau d'amortissement.
- 1°) Enregistrer l'acquisition du véhicule.
- 2°) Calculer la durée d'amortissement.
- 3°) Présenter le tableau d'amortissement du véhicule.
- 4°) Faire des remarques éventuelles.

Annexes.

Annexe 1.

	Bordereau de saisie					
Date	Date Comptes Intitulés Libellés Débit Crédit					
			Fournisseur Facture nº			
			Totaux			

Annexe 2.

	n du bien :			
Valeur d'ei	ntrée brute :		Amortissement :	
Valeur résiduelle : Base amortissable :		Durée : Taux linéaire :	ans	
			%	
Date d'acquisition :		Prorata :	jours	
Date de mi	ise en service :			
Début d'an	nortissement :			
Evensione	Base Amortissable	Annuités	Cumul des	Valeur Comptable
Exercices	Dase Amortissante	Additutes	annuités	Nette
N				
N+1				
N+2				
1412				
N+3				
N+3				

Correction.

Travail 1.

	Bordereau de saisie						
Date	Date Comptes Intitulés Libellés Débit Crédit						
02/02/N	2182	Matériel de transport	Fournisseur	50 000.00			
	44562	TVA sur immobilisations		9 800.00			
	404	Fournisseurs d'immobilisations	Facture nº		59 800.00		
	Totaux 59 800.00						

Travail 2.

Durée d'amortissement = 100 / 20 = 5 ans.

Travail 3.

Désignatio	n du bien :	Matériel de transport		
Valeur d'er	ntrée brute :	50 000.00€	Amortissement :	Linéaire
Valeur rési	iduelle :	- €	Durée :	5 ans
Base amor	tissable :	50 000.00€	Taux linéaire :	20.00 %
Date d'acq	uisition :	02/01	Prorata :	360 jours
Date de mi	ise en service :	02/01		
Début d'an	nortissement :	02/01		
т .	D 4 11 11		Cumul des	Valeur Comptable
	Moss Amorteschio	Ammitée		
Exercices	Base Amortissable	Annuités	annuités	Nette
N	50 000.00 €	Annuités 10 000.00 €	annuités 10 000.00 €	*
				Nette
N	50 000.00€	10 000.00€	10 000.00€	Nette 40 000.00€
N N+1	50 000.00€ 50 000.00€	10 000.00 € 10 000.00 €	10 000.00€ 20 000.00€	Nette 40 000.00 € 30 000.00 €
N N+1 N+2	50 000.00 € 50 000.00 € 50 000.00 €	10 000.00 € 10 000.00 € 10 000.00 €	10 000.00 € 20 000.00 € 30 000.00 €	Nette 40 000.00 € 30 000.00 € 20 000.00 €
N N+1 N+2 N+3	50 000.00 € 50 000.00 € 50 000.00 € 50 000.00 €	10 000.00 € 10 000.00 € 10 000.00 € 10 000.00 €	10 000.00 € 20 000.00 € 30 000.00 € 40 000.00 €	Nette 40 000.00 € 30 000.00 € 20 000.00 € 10 000.00 €

Travail 4.

Remarques:

- Il n'y a pas de calcul PRORATA TEMPORIS pour la première annuité, l'amortissement comptable se fait donc sur quatre exercices comptables complets de 12 mois (ou 360 jours).
- Au terme du dernier exercice d'amortissement (N+4) :
 - o le total des amortissements pratiqués est égal à la valeur d'origine,
 - o la valeur comptable nette à la fin de l'exercice est nulle.

APPLICATION 2.

Enoncé et travail à faire.

Une entreprise acquiert un **matériel industriel** dont la valeur d'origine (HT) est de **100 000 €** avec une valeur résiduelle de **15 000 €**

La durée prévue d'utilisation est de **7 ans**. L'acquisition de cette machine a eu lieu le **2 janvier N** et la mise en service le même jour.

TRAVAIL A FAIRE: En utilisant l'annexe suivante:

• Annexe: Tableau d'amortissement.

Présenter le tableau d'amortissement du matériel industriel.

Annexe.

Désignatio	Désignation du bien :					
Valeur d'e	Valeur d'entrée brute :					
Valeur résiduelle :		Durée :	ans			
Base amoi	tissable :		Taux linéaire :	º/o		
Date d'acq	uisition :		Prorata :	jours		
Date de m	ise en service :					
Début d'ar	nortissement :					
Exercices	Base Amortissable	Annuités	Cumul des	Valeur Comptable		
			annuités	Nette		
N						
N+1						
N+2						
N+3						
N+4						
N+5						
N+6						
N+7						
	Contrôles					

Correction.

Désignation du bien :

Valeur d'e	ntrée brute :	100 000.00€	Amortissement :	Linéaire
Valeur résiduelle :		15 000.00€	Durée :	7 ans
Base amor	tissable :	85 000.00€	Taux linéaire :	14.29 %
Date d'acq	uisition :	02/01	Prorata :	360 jours
Date de m	ise en service :	02/01		
Début d'ar	nortissement :	02/01		
T7	D A	A	Cumul des	Valeur Comptable
Exercices	Base Amortissable	Annuités	annuités	Nette
N	85 000.00€	12 142.86€	12 142.86€	72 857.14€
N+1	85 000.00€	12 142.86€	24 285.71€	60 714.29€
N+2	85 000.00€	12 142.86€	36 428.57€	48 571.43€
N+3	85 000.00€	12 142.86€	48 571.43€	36 428.57€
N+4	85 000.00€	12 142.86€	60 714.29€	24 285.71€
N+5	85 000.00€	12 142.86€	72 857.14€	12 142.86€
N+6	85 000.00€	12 142.86€	85 000.00€	- 0.00€
N+7	- €	- €	- €	- €
	Contrôles	85 000.00 €		
	·			

Matériel industriel

APPLICATION 3.

Enoncé et travail à faire.

Une entreprise a acquis une machine pour ses ateliers.

Coût d'acquisition H.T. récupérable : 108 000 € selon facture reçue le 1er juillet N.

Durée d'amortissement : 8 ans. La mise en service a lieu le 15 juillet N.

TRAVAIL A FAIRE: En utilisant l'annexe suivante:

• Annexe: Tableau d'amortissement.

Présenter le tableau d'amortissement du matériel industriel.

Annexe.

Désignation du bien :					
Valeur d'e	ntrée brute :		Amortissement :		
Valeur résiduelle :			Durée :	ans	
Base amor	tissable :		Taux linéaire :	%	
Date d'acq	uisition :		Prorata :	jours	
Date de mi	se en service :				
Début d'an	nortissement :				
Exercices	Base Amortissable	Annuités	Cumul des annuités	Valeur Comptable Nette	
N					
N+1					
N+2					
N+3					
N+4					
N+5					
N+6					
N+7					
N+8					
	Contrôles				

Correction.

Désignatio	n du bien :	Matériel industriel		
Valeur d'e	ntrée brute :	108 000.00€	Amortissement :	Linéaire
Valeur rés	iduelle :	- €	Durée :	8 ans
Base amor	tissable :	108 000.00€	Taux linéaire :	12.50 %
Date d'acq	uisition :	01/07	Prorata :	165 jours
Date de m	ise en service :	15/07		
Début d'ar	nortissement :	15/07		
Evensione	Base Amortissable	Annuités	Cumul des	Valeur Comptable
Exercices	Dase Amorussable	Annuites	annuités	Nette
N	108 000.00€	6 187.50€	6 187.50€	101 812.50€
N+1	108 000.00€	13 500.00€	19 687.50€	88 312.50€
N+2	108 000.00€	13 500.00€	33 187.50€	74 812.50€
N+3	108 000.00€	13 500.00€	46 687.50€	61 312.50€
N+4	108 000.00€	13 500.00€	60 187.50€	47 812.50€
N+5	108 000.00€	13 500.00€	73 687.50€	34 312.50€
N+6	108 000.00€	13 500.00€	87 187.50€	20 812.50€
N+7	108 000.00€	13 500.00€	100 687.50€	7 312.50€
N+8	108 000.00€	7 312.50€	108 000.00€	- €
	Contrôles	108 000.00 €		

APPLICATION 4.

Enoncé et travail à faire

Une société acquiert un hangar et reçoit la facture le 1er février N.

Elle commence à l'utiliser le 1er mars N.

Coût : 350 000 € HT Taux d'amortissement : 10 % (soit une durée de 10 ans).

TRAVAIL A FAIRE: En utilisant l'annexe suivante:

• Annexe: Tableau d'amortissement.

Présenter le tableau d'amortissement de cette construction.

Annexe.

Désignatio	n du bien :				
Valeur d'e	Valeur d'entrée brute :				
Valeur rés	iduelle :		Durée :	ans	
Base amor	tissable :		Taux linéaire :	%	
Date d'acq	uisition :		Prorata :	jours	
Date de mise en service :					
Début d'amortissement :					
т.	D A & 11	A tur	Cumul des	Valeur Comptable	
Exercices	Base Amortissable	Annuités	annuités	Nette	
N					
N+1					
N+2					
N+3					
N+4					
N+5					
N+6					
N+7					
N+8					
N+9					
N+10					
	Contrôles				

Correction.

Désignatio	n du bien :	Construction (hangar)		
Valeur d'e	ntrée brute :	350 000.00€	Amortissement :	Linéaire
Valeur rés	iduelle :	- €	Durée :	10 ans
Base amor	tissable :	350 000.00€	Taux linéaire :	10.00 %
Date d'acq	uisition :	01/02	Prorata :	300 jours
Date de mi	ise en service :	01/03		
Début d'an	nortissement :	01/03		
Evensions	Base Amortissable	Annuités	Cumul des	Valeur Comptable
Exercices	Dase Amortissante	Additites	annuités	Nette
N	350 000.00€	29 166.67€	29 166.67€	320 833.33€
N+1	350 000.00€	35 000.00€	64 166.67€	285 833.33€
N+2	350 000.00€	35 000.00€	99 166.67€	250 833.33€
N+3	350 000.00€	35 000.00€	134 166.67€	215 833.33€
N+4	350 000.00€	35 000.00€	169 166.67€	180 833.33€
N+5	350 000.00€	35 000.00€	204 166.67€	145 833.33€
N+6	350 000.00€	35 000.00€	239 166.67€	110 833.33€
N+7	350 000.00€	35 000.00€	274 166.67€	75 833.33€
N+8	350 000.00€	35 000.00€	309 166.67€	40 833.33€
N+9	350 000.00€	35 000.00€	344 166.67€	5 833.33€
N+10	350 000.00€	5 833.33€	350 000.00€	- €
	Contrôles	350 000.00 €		

APPLICATION 5.

Enoncé et travail à faire.

La Maison du Meuble procède à l'acquisition d'une camionnette de livraison le 1er octobre N pour 18 000 € HT. Amortissement sur 5 ans.

Le 1er avril N+4, cette camionnette est vendue 5 000 € HT pour être remplacée par une fourgonnette d'une valeur de 19 500 € HTamortissable en 4 ans.

TRAVAIL A FAIRE: En utilisant les annexes suivantes:

- Annexe 1 : Tableau d'amortissement de la camionnette de livraison.
- Annexe 2 : Tableau d'amortissement de la fourgonnette.
- 1°) Présenter le tableau d'amortissement prévisionnel de la camionnette de livraison achetée en N.
- 2°) Présenter le tableau d'amortissement prévisionnel de la fourgonnette achetée en N+4.
- 3°) Calculer le montant de la dotation aux amortissements du matériel de transport pour l'exercice N+4.
- 4°) Calculer la somme des amortissements pratiqués jusqu'à la date de la cession.
- 5°) Calculer la valeur comptable de la camionnette au moment de son remplacement.
- 6°) Calculer le résultat de cession réalisé sur la camionnette de livraison.

Annexes.

Annexe 1.

Désignatio	n du bien :				
Valeur d'er	ntrée brute :		Amortissement :		
Valeur rési	iduelle :		Durée :	ans	
Base amor	tissable :		Taux linéaire :	º/o	
Date d'acq	uisition :		Prorata :	jours	
Date de mi	ise en service :				
Début d'an	nortissement :				
F	Dana Amarkina III.	Annuités	Cumul des	Valeur Comptable	
Exercices	Base Amortissable	Amutes	annuités	Nette	
N					
N+1					
N+2					
N+3					
N+4					
N+5					
(Contrôles				

Annexe 2.

Désignation du bien :

Valeur d'entrée brute : Amortissement :

Valeur résiduelle :Durée :ansBase amortissable :Taux linéaire :%Date d'acquisition :Prorata :jours

Date de mise en service : Début d'amortissement :

Exercices	Base Amortissable	Annuités	Cumul des annuités	Valeur Comptable Nette
N+4				
N+5				
N+6				
N+7				
N+8				
	Contrôles			

Correction.

Travail 1.

Désignation du bien : Matériel de transport (Camionnette)

Valeur d'entrée brute : 18 000.00 € Amortissement : Linéaire

Valeur résiduelle :- € Durée :5 ansBase amortissable :18 000.00 € Taux linéaire :20.00 %Date d'acquisition :01/10Prorata :90 jours

Date de mise en service : 01/10 Début d'amortissement : 01/10

	ior can be called it	0 11 1 0		
Exercices	Base Amortissable	Annuités	Cumul des annuités	Valeur Comptable Nette
N	18 000.00€	900.00€	900.00€	17 100.00€
N+1	18 000.00€	3 600.00€	4 500.00€	13 500.00€
N+2	18 000.00€	3 600.00€	8 100.00€	9 900.00€
N+3	18 000.00€	3 600.00€	11 700.00€	6 300.00€
N+4	18 000.00€	3 600.00€	15 300.00€	2 700.00€
N+5	18 000.00€	2 700.00€	18 000.00€	- €
	Contrôles	18 000.00 €		

Travail 2.

Désignatio	n du bien :	Matériel de transport			
Valeur d'er	ntrée brute :	19 500.00 € Amortissement:		Linéaire	
Valeur rési	iduelle :	- €	Durée :	4 ans	
Base amor	tissable :	19 500.00€	Taux linéaire :	25.00 %	
Date d'acq	uisition :	01/04	Prorata :	270 jours	
Date de mi	ise en service :	01/04			
Début d'an	nortissement :	01/04			
n . n					
Evereione	Basa Amarticsable	Annuitás	Cumul des	Valeur Comptable	
Exercices	Base Amortissable	Annuités	Cumul des annuités	Valeur Comptable Nette	
Exercices N+4	Base Amortissable 19 500.00€	Annuités 3 656.25€		-	
			annuités	Nette	
N+4	19 500.00€	3 656.25€	<mark>annuités</mark> 3 656.25€	Nette 15 843.75€	
N+4 N+5	19 500.00 € 19 500.00 €	3 656.25€ 4 875.00€	annuités 3 656.25 € 8 531.25 €	Nette 15 843.75 € 10 968.75 €	
N+4 N+5 N+6	19 500.00 € 19 500.00 € 19 500.00 €	3 656.25€ 4 875.00€ 4 875.00€	annuités 3 656.25€ 8 531.25€ 13 406.25€	Nette 15 843.75 € 10 968.75 € 6 093.75 €	

Travail 3.

Quel est le montant de la dotation aux amortissements du matériel de transport pour l'exercice N+4?

- Amortissement complémentaire de la camionnette du 01/01/N+4 au 31/03/N+4 :

180 000,00 x 20 % x 3/12 = **900,00 €**

- Amortissement de la fourgonnette du 01/04/N+4 au 31/12/N+4 :

19 500,00 x 25 % x 9/12 = **3 656,25** €

- Dotation aux amortissements n+ 4:

900,00 + 3 656,25 = **4 556,25** €

Travail 4.

Quelle est la somme des amortissements pratiqués jusqu'à la date de la cession ?

Du 01/10/N au 01/04/N+4 on compte **42 mois** (=> 3 + 12 + 12 + 12 + 3)

Somme des amortissements = 18 000,00 x 20% x 42/12 = **12 600,00** €

Travail 5.

Quelle est la valeur comptable de la camionnette au moment de son remplacement ?

- **Valeur d'origine :** 18 000,00 €

- Somme des amortissements : 12 600,00 €

=> Valeur comptable nette : 18 000,00 - 12 600,00 = **5 400,00** €

Travail 6.

Le prix de cession est de 5 000,00 € HT. Conséquenœs :

- Prix de cession : 5 000,00 €
- Valeur comptable nette : 5 400,00 €
- => Résultat de cession = 5 000,00 5 400,00 = 400,00 € <= Moins-value de cession

APPLICATION 6.

Enoncé et travail à faire.

Le 1er juin N, le magasin HALL MENAGER achète un matériel de bureau pour un montant HT de 6 000,00 €amortissable au taux de 15%.

Le 1er août N+3, ce matériel est remplacé par un nouvel équipement d'une valeur de 8 000,00 € HT amortissable au taux de 20%.

TRAVAIL A FAIRE:

- 1°) Calculer le montant de la dotation aux amortissements du matériel de bureau pour l'exercice N+3.
- 2°) Calculer la valeur comptable de l'ancien équipement le jour de l'échange.
- 3°) Cet équipement est repris par le fournisseur pour 3 000,00 € HT. Calculer le résultat de cession.

Correction.

Travail 1.

Quel est le montant de la dotation aux amortissements du matériel de bureau pour l'exercice N+3?

- Amortissement de l'ancien matériel du 01/01/N au 31/07/N+3 :

6 000,00 x 15 % x 7/12 = **525,00** €

- Amortissement du nouveau matériel du 01/08/N+3 au 31/12/N+3 :

 $8\ 000,00\ \text{x}\ 20\ \%\ \text{x}\ 5/12 = 666,67$ €

=> Dotation aux amortissements du matériel de bureau pour l'exercice N+3 :

525,00 + 666,67 = **1 191,67** €

Travail 2.

Quelle est la valeur comptable de l'ancien équipement le jour de l'échange?

- Valeur d'origine : 6 000,00 €
- Somme des amortissements : 2 850,00 € (<= 6 000,00 x 15 % x 38/12)
- => Valeur comptable nette = 6 000,00 2 850,00 = **3 150,00** €

Travail 3.

Calcul du résultat de cession :

- Prix de cession : 3 000,00 €
- Valeur comptable nette : 3 150,00 €
- => Résultat de cession = 3 000,00 3 150,00 = 150,00 € <= Moins-value de cession

APPLICATION 7.

Enoncé et travail à faire.

Le **1er novembre N**, une entreprise reçoit la facture d'un fournisseur pour l'acquisition d'un **camion** pour les chantiers. La mise en service a lieu le jour même.

Informations disponibles:

- Prix HT: 55 000,00 €
- Peinture spéciale aux couleurs de l'entreprise, aménagements de la cabine, options diverses et plaques minéralogiques : 5 000,00 € HT.
- Remise de 10 % sur l'ensemble.
- Escompte de 2 % sur le net commercial.
- TVA au taux normal.

L'utilisation du bien est déterminable.

Les avantages économiques attendus sur les cinq exercices de N à N+4 sont mesurés par le nombre de kilomètres parcourus, soit respectivement : **8 000, 50 000, 60 000, 70 000, 12 000**.

Au terme de N+4, il est prévu de revendre ce véhicule au prix du marché, soit 2 920,00 € HT. Cette valeur est considérée comme significative.

TRAVAIL A FAIRE: En utilisant les annexes suivantes:

- Annexe 1 : Bordereau de saisie (acquisition).
- Annexe 2 : Tableau d'amortissement du camion de chantier.
- Annexe 3 : Bordereau de saisie (Amortissement).
- 1°) Rappeler l'écriture d'enregistrement de l'acquisition.
- 2°) Présenter le plan d'amortissement du camion de chantier.
- 3°) Présenter l'écriture d'enregistrement de la première annuité d'amortissement.

Annexes.

Annexe 1.

	Bordereau de saisie							
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit			
			Fournisseur Facture nº					
	Totaux							

Annexe 2.

Désignatio	Désignation du bien :									
Valeur d'entrée brute :										
Valeur rési	iduelle :									
Base amor	tissable :									
Date d'acq	uisition :									
Exercices	Base Amortissable	Utilisation (Km)	% d'utilisation	Annuités	Cumul des annuités	Valeur Comptable				
N										
N+1										
N+2										
N+3										
N+4	N+4									
	N+4 Totaux									

Annexe 3.

	Bordereau de saisie							
Date	Date Comptes Intitulés Libellés Débit Crédit							
			Selon plan d'amortissement					
		Totaux						

Correction.

Travail 1.

	Bordereau de saisie							
Date Comptes Intitulés Libellés Débit Créd								
01/11	2182	Matériel de transport	transport .					
	44562	TVA sur immobilisations	Fournisseur Facture no	10 372.32				
	404	Fournisseurs d'immobilisations	racture no		63 292.32			
	Totaux 63 292.32 63 292.32							

Travail 2.

Désignation du bien: Matériel de transport (Camion de chantier)

Valeur d'entrée brute :52 920.00 €Valeur résiduelle :2 920.00 €Base amortissable :50 000.00 €Date d'acquisition :01/11

1						
Exercices	Base Amortissable	Utilisation (Km)	% d'utilisation	Annuités	Cumul des annuités	Valeur Comptable
N	50 000.00€	8 000	4.00%	2 000.00€	2 000.00€	48 000.00€
N+1	50 000.00€	50 000	25.00%	12 500.00€	14 500.00€	35 500.00€
N+2	50 000.00€	60 000	30.00%	15 000.00€	29 500.00€	20 500.00€
N+3	50 000.00€	70 000	35.00%	17 500.00€	47 000.00€	3 000.00€
N+4	50 000.00€	12 000	6.00%	3 000.00€	50 000.00€	- €
Totaux 200 000		100.00%	50 000.00 €			

Travail 3.

	Bordereau de saisie							
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit			
31/12/N	681	Dotations aux amortissements et aux	Selon plan					
		provisions - Charges d'exploitation	d'amortissement	2 000.00				
	2818	Autres immobilisations corporelles	u amorussement		2 000.00			
	Totaux 2 000.00 2 000.0							

APPLICATION 8.

Enoncé et travail à faire.

Le **1er mars N**, une entreprise acquiert **un équipement industriel** pour son atelier de mécanique de précision.

Caractéristiques du matériel :

- Prix: 180 000 € HT.
- Frais d'installation et de mise en service : 40 000 € HT
- Remise commerciale de 10 % sur l'ensemble.
- Escompte inconditionnel de 3 % sur le net commercial.

Au terme de l'exercice N+5, il est prévu de céder ce matériel au prix du marché, soit 32 060 € HT Cette valeur est considérée comme significative.

L'utilisation du bien est déterminable.

Les avantages économiques attendus sur les six exercices de N à N+5 sont mesurés par les nombres d'heures de fonctionnement prévus, à savoir : 4 000, 7 000, 8 000, 10 000, 5 000 et 6 000.

TRAVAIL A FAIRE: En utilisant les annexes suivantes:

- Bordereau de saisie.
- Tableau d'amortissement de l'équipement industriel.
- 1°) Rappeler l'écriture d'enregistrement de l'acquisition.
- 2°) Présenter le plan d'amortissement de l'équipement industriel.

Annexes.

Annexe 1.

	Bordereau de saisie							
Date	Date Comptes Intitulés Libellés Débit Crédit							
			Fournisseur Facture nº					
			Totaux					

Annexe 2.

Désignatio	n du bien :									
Valeur d'entrée brute :										
Valeur résiduelle :										
Base amor	tissable :									
Date d'acq	uisition :									
Exercices	Base	Utilisation	% d'utilisation	Annuités	Cumul des	Valeur				
Exercices	Amortissable	(Heures)	70 a amsauon	Additutes	annuités	Comptable				
N										
N+1										
N+2										
N+3										
N+4										
N+5	N+5									
T	otaux									

Correction.

Travail 1.

	Bordereau de saisie							
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit			
01/03/N	2154	Matériel industriel	riel industriel					
	44562	TVA sur immobilisations	Fournisseur	37 643.76				
	404	Fournisseurs d'immobilisations	Facture nº		229 703.76			
	Totaux 229 703.76 229 703.76							

Travail 2.

Désignation du bien :Matériel industrielValeur d'entrée brute :192 060.00 €Valeur résiduelle :32 060.00 €Base amortissable :160 000.00 €Date d'acquisition :01/03

Exercices	Base Amortissable	Utilisation (Heures)	% d'utilisation	Annuités	Cumul des annuités	Valeur Comptable
N	160 000.00€	4 000	10.00%	16 000.00€	16 000.00€	144 000.00€
N+1	160 000.00€	7 000	17.50%	28 000.00€	44 000.00€	116 000.00€
N+2	160 000.00€	8 000	20.00%	32 000.00€	76 000.00€	84 000.00€
N+3	160 000.00€	10 000	25.00%	40 000.00€	116 000.00€	44 000.00€
N+4	160 000.00€	5 000	12.50%	20 000.00€	136 000.00€	24 000.00€
N+5	160 000.00€	6 000	15.00%	24 000.00€	160 000.00€	- €
Totaux		40 000	100.00%	160 000.00 €		